



Maisons-Alfort, le 30 mars 2012

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail
relatif à la demande de changement d'emballage
pour la préparation phytopharmaceutique FINALSAN AF,
à base d'acide pélargonique de la société NEUDORF GmbH

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (qui reprend, depuis le 1^{er} juillet 2010, les missions de l'Afssa et de l'Afsset) a notamment pour mission l'évaluation des dossiers de produits phytopharmaceutiques.

Les avis formulés par l'agence comprennent :

- L'évaluation des risques que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ;
 - L'évaluation de leur efficacité et de l'absence d'effets inacceptables sur les végétaux et produits végétaux ainsi que celle de leurs autres bénéfices éventuels ;
 - Une synthèse de ces évaluations assortie de recommandations portant notamment sur leurs conditions d'emploi.
-

PRESENTATION DE LA DEMANDE

L'Agence a accusé réception d'un dossier déposé par la société NEUDORF GmbH, relatif à une demande de changement d'emballage pour la préparation FINALSAN AF (AMM n° 2110033). Conformément au code rural et de la pêche maritime, l'avis de l'Anses est requis.

SYNTHESE DE L'EVALUATION

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction produits réglementés avec l'accord d'un groupe d'experts du Comité d'experts spécialisé "Produits phytosanitaires : substances et préparations chimiques", l'Anses émet l'avis suivant.

CONSIDERANT LES DONNEES RELATIVES A LA PREPARATION

La préparation FINALSAN AF est un herbicide composé de 31,02 g/L d'acide pélargonique, se présentant sous la forme d'un liquide applicable sans dilution (AL). La préparation FINALSAN AF (AMM n° 2110033) est autorisée en France pour le désherbage en zones non agricoles.

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

L'objet de cette demande porte sur le changement du matériau composant les bidons, d'un emballage en polyéthylène haute densité (PEHD) par un emballage en polyéthylène téréphthalate (PET) pour la préparation FINALSAN AF.

CONSIDERANT LES PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Le remplacement de l'emballage en PEHD par un emballage en PET, pour des bidons de même forme et de même contenance, n'est pas susceptible d'entraîner de modifications des propriétés physico-chimiques de la préparation FINALSAN AF. De plus, les bidons en PET sont considérés comme plus résistants que les bidons en PEHD. En conséquence, ce changement du matériau composant les bidons est considéré comme acceptable du point de vue des propriétés physico-chimiques.

CONSIDERANT LES DONNEES RELATIVES A L'EXPOSITION DE L'OPERATEUR

La demande de changement d'emballage portant sur le changement de matériau qui compose les bidons, le nouvel emballage ne modifie pas l'exposition des opérateurs, des personnes présentes et des travailleurs.

L'Anses émet un avis favorable à la demande de changement d'emballage pour la préparation FINALSAN AF présentée par la société NEUDORF GmbH, tels qu'il est décrit ci-dessus. Toutes les autres conditions d'emploi de la préparation s'appliquent conformément à celles prévues dans l'autorisation de mise sur le marché de la préparation FINALSAN AF.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : Changement d'emballage, FINALSAN AF, acide pélargonique, AL, PMOD.